



**BOURGOGNE**

**CMF-Bourgogne**

**Siège Social :** « L'ENTREPOT » – Boîte J4/16 – 40 rue de Longvic 21300 Chenôve **SIRET :** 792016842 00017

**Adresse administrative :** « L'ENTREPOT » – Boîte J4/16 – 40 rue de Longvic 21300 Chenôve

**internet :** <http://frsmb.opentalent.fr/>

**Compte-rendu de l'assemblée générale de la CMF Bourgogne  
Dimanche 22 septembre 2024  
A Montbard**

**ORDRE DU JOUR**

- **1) Mot d'accueil du président des corps creux et de Noëlle Robert**
- **2) minute de silence**
- **3) Tour de table**
- **4) Approbation de l'AG 2023 à Auxerre**
- **5) Rapport moral**
- **6) Rapport d'activité**
- **7) Rapport financier**
- **8) Projets**

**Présent.e.s**

Noëlle Robert - présidente de la CMF Bourgogne

Hervé Culas - délégué de CMF 21

Cécile Roy - présidente de la CMF 89

Patrice Sonnet - délégué de CMF 89

Eliette Gien- présidente de CMF 71

Denis Lachaud - délégué de CMF 71

Camille Vadrot - vice-président de CMF 58

Martial Collas – président de CMF 58

Gérard Hochart – président d'honneur de CMF Bourgogne

Didier Van Herwegen - délégué de CMF 71

Dominique Morot-Raquin-invitée par CMF 21

Christian Lafaille – délégué de CMF 58

Françoise Moreau – invitée

Léane Bouvet - invitée

**Excusé.e.s**

Michel Bail - délégué de CMF 58

Steve Paczek – délégué de CMF 71

**1° Mot d'accueil Hervé Culas président de la Musique des Corps Creux et de Noëlle Robert**

Noëlle Robert ouvre la séance à 9h30 et remercie de leur présence les délégués et invités de



### **CMF-Bourgogne**

**Siège Social :** « L'ENTREPOT » – Boîte J4/16 – 40 rue de Longvic 21300 Chenôve **SIRET :** 792016842 00017

**Adresse administrative :** « L'ENTREPOT » – Boîte J4/16 – 40 rue de Longvic 21300 Chenôve

**internet :** <http://frsmb.opentalent.fr/>

chaque fédération départementale.

Hervé Culas souhaite la bienvenue à chacun et est satisfait que cette assemblée générale se fasse à Montbard

#### **2° Minute de silence**

Un moment de recueillement est demandé en mémoire de Guy Orliac, notre fidèle collaborateur au sein de CMF B depuis de nombreuses années et qui accueillait avec générosité nos réunions de travail.

#### **3° Tour de table**

Chaque membre des fédérations départementales se présente. Un renouvellement des délégués est important cette année.

#### **4° Approbation de l'AG 2023 à Auxerre**

Elle est approuvée à l'unanimité.

Françoise Moreau accepte le poste de secrétariat.

#### **5° Rapport moral**

Noëlle Robert rappelle que l'Assemblée Générale est un moment important de la vie de la Fédération de Bourgogne. Depuis quelques années ces AG « tournent » dans chaque département et cela permet de rencontrer les musiciens des différents départements. Tout d'abord un grand merci pour l'équipe de bénévoles de Montbard qui nous accueille aujourd'hui ainsi qu'aux musiciens des trompettes Montbardaises qui nous présenteront une aubade pendant l'apéritif

L'année 2023 a été une année de grande évolution pour notre fédération régionale

La mission principale de notre fédération est d'être au service des différentes fédérations départementales et de se trouver au plus proche des sociétés musicales.

Cette année nous avons le plaisir d'accueillir Léane Bouvet qui nous aidera sur toutes les missions de CMF Bourgogne

#### **6° Rapport d'activité**



### CMF-Bourgogne

**Siège Social :** « L'ENTREPOT » – Boîte J4/16 – 40 rue de Longvic 21300 Chenôve **SIRET :** 792016842 00017

**Adresse administrative :** « L'ENTREPOT » – Boîte J4/16 – 40 rue de Longvic 21300 Chenôve

**internet :** <http://frsmb.opentalent.fr/>

- Cette année nous avons pu accompagner les sociétés musicales qui en ont fait la demande sur le « Plan Fanfare »
- Révision des dossiers
- Présence à la réunion de concertation et de décision du Pan Fanfare à la DRAC

Le plan fanfare doit être reconduit pour 2025, mais c'est à confirmer.... Chaque DRAC gère les dossiers de façon régionale. Pour la Bourgogne, elle travaille avec CMF B, CMF BFC et l'UFEM (ex UFF) et la CFBF.

Les dossiers sont très difficiles à monter, il faut respecter des critères spécifiques. → Penser à contacter les responsables de CMF 21 qui ont l'habitude de monter ce genre de dossiers. Ceux-ci doivent IMPERATIVEMENT passer par Noëlle, qui les défend lors de réunions à la DRAC. Tous les ans, la CMF Bourgogne et/ou ses fédérations ou orchestres profitent de ces aides.

- Nous avons participé à tous les projets interfédéraux organisés dans le cadre du Plan Fanfare Interfédéral
- Aide à la structuration des sociétés musicales
- Préparation de stages pour les batteries-fanfaires
- Organisation du colloque du 30 septembre « Lien entre Pratique et enseignement musical, quelle démarche partagée pour demain ». Cette rencontre aura lieu à Dôle et permet la rencontre entre les directeurs de conservatoire et les responsables des ensembles de pratique
- L'A.A.I. est terminée pour l'instant ... Cela n'a pas très bien fonctionné avec le CR de B FC ...
- Inclusion : Le ministère de la Culture est très à la pointe.
- SACEM : pour rappel, si on a 2 factures de concerts minimum par an auprès de la SACEM, on peut faire une demande de don en le justifiant par la présentation d'une facture l'achat de matériel pour l'association.

→ penser à la contacter en amont lors de manifestations spécifiques pour savoir comment déclarer.

A partir de 2025, une délégation de service sera mise en place pour un essai entre la SACEM et la CMF.

- SEAM : Il faut un accord avec la SEAM pour avoir le droit de faire des photocopies (on peut passer par la CMF).

## CMF-Bourgogne

**Siège Social :** « L'ENTREPOT » – Boîte J4/16 – 40 rue de Longvic 21300 Chenôve **SIRET :** 792016842 00017

**Adresse administrative :** « L'ENTREPOT » – Boîte J4/16 – 40 rue de Longvic 21300 Chenôve

**internet :** <http://frsmb.opentalent.fr/>

L'aide de la SEAM pour les sociétés est loin d'être demandée par tous. Il suffit juste d'être à jour dans la liste d'Opentalent pour être informé de la possibilité de récupérer 400 euros pour l'achat de partitions. Cela est possible grâce à la convention qui relie la SEAM et la CMF.

## 7° Rapport financier

Il est validé à l'unanimité. Le quitus a été fait par le vérificateur aux comptes.

Basicompta est accessible pour 60 euros, via la CMF (une personne dédiée sera là pour aider). Il concerne les associations. Ne pas hésiter à demander des infos.

Musicassur : Cette assurance complémentaire peut être utile pour assurer les instruments personnels qui ne sont pas pris en charge par l'association référente.

Gescopim : Aurélie Paris gère les mutuelles et assurances voiture, maison ,etc ...en proposant un tarif préférentiel, il suffit de donner notre numéro adhérent, sur Opentalent. On peut le trouver sur la carte dématérialisée en se connectant.

## 8° Projets

Les projets interfédérations (CMF B, CMF FC, UFEM et CFBF)

- Colloque le lundi 30 septembre à Dole : "Lien entre l'enseignement et la pratique musicale : une démarche partagée". Un rapport du colloque sera diffusé.
- Etat des lieux des sociétés musicales en Bourgogne : un questionnaire a été envoyé, mais peut-être trop compliqué, car très peu de réponses. Une relance va être faite avant les vacances de Noël pour qu'une majorité de sociétés musicales répondent. C'est important d'avoir une vue globale.
- Une académie de batteries-fanfares itinérantes en plusieurs week-end dont un en Bourgogne.
- Congrès CMF à Auxerre :
  - Les inscriptions se font sur Helloasso
  - L'organisation est assurée par la CMF B avec l'aide de la CMF 89. On ouvrira l'accès au congrès aux musiciens des sociétés locales, ce sera pour eux l'occasion de voir le fonctionnement d'une instance nationale. CMF B a un budget de 6 000€ et essaiera d'aider les adhérents de la Bourgogne si besoin. Des propositions d'ateliers pour le congrès sont à l'étude : partenariat

## CMF-Bourgogne

**Siège Social :** « L'ENTREPOT » – Boite J4/16 – 40 rue de Longvic 21300 Chenôve **SIRET :** 792016842 00017

**Adresse administrative :** « L'ENTREPOT » – Boite J4/16 – 40 rue de Longvic 21300 Chenôve

**internet :** <http://frsmb.opentalent.fr/>

EM/Orchestres, orchestre à l'école, intelligence artificielle et musique .... Il faudra faire une commission.

- Création d'un document d'info CMF B pour rappeler les aides à la disposition des sociétés musicales. Documents diffusés par mail et imprimés en plusieurs exemplaires pour chaque fédération.
- Projets de Léane :
  - Communication : Facebook, site internet, supports, lettre d'infos etc....
    - CMF B va acheter le logiciel Canva pour la création de supports de communication et d'informations.
  - Accompagnement et suivi des projets : organisation de rencontres par secteur (21 et 71 en 24-25. 58 et 89 en 25-26) pour mieux connaître les sociétés musicales et leurs besoins/problématiques ; accompagner sur différentes thématiques (communication, administration, gestion, financements etc.) les sociétés et/ou fédérations qui souhaitent monter des projets.
  - Aide à la structuration des fédérations : grande attention portée sur la Saône et Loire cette année.

## 9° Questions diverses

- Charte graphique de la CMF : le logo, la couleur et la police sont réglementés. Chaque région et département peut choisir sa propre couleur.
- Finale, le logiciel d'écriture assistée par ordinateur, n'existe plus. Un nouveau logiciel a été mis sur le marché mais il faut se former. La CMF va faire des propositions en ce sens.
- Le prochain CA sera entièrement dédié au congrès, il aura lieu le 21 octobre à 20h en visio.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée générale est close par une aubade des Trompettes Montbardaises.

Compte rendu écrit par Françoise Moreau